



# Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 01/06/2020 à 19h30

(salle polyvalente du Bourg)

Nombre de conseillers en exercice : 15 (Présents : 15)

## Participants :

- Les 15 conseillers : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Nathalie VIDALENS-BRASSAT, Patrick EVEILLARD, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Benoit DHOYE, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Aurore LEFEBVRE, Alain PEYROU, Serge POTEL, Simone SALAT.
- La secrétaire de Mairie, en début de réunion.

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h30

## 1. Informations générales

- a) Le lundi soir 25/05/2020, à l'issue des votes d'installation du 1<sup>er</sup> Conseil Municipal, **Monsieur POTEL** avait annoncé sa démission à l'ensemble des conseillers et quitté la séance. Ce lundi soir 01/06/2020, Monsieur POTEL indique qu'il **a finalement décidé de rester** : il participera aux prochains conseils en tant qu'« observateur », dans l'« opposition ».
- b) Un **tour de table** est fait pour permettre à **Mme QUILLET, secrétaire de Mairie**, de se présenter et de connaître tous les membres du Conseil Municipal. Des précisions sont apportées concernant la **gestion des clés** (tenue d'un registre, liste des personnes disposant des clés de la Mairie). Une **fiche pour donner pouvoir** va être envoyée à tous les conseillers : en cas d'empêchement pour participer à un conseil municipal, il conviendra de la signer et de la renvoyer à la secrétaire de Mairie.
- c) Les **masques** commandés par l'ancienne municipalité ont été livrés à la Mairie. Des lots par secteur ont été préparés par Mme BOULANGER, Messieurs TROUPEL et COUDON. La répartition des 7 secteurs et les modalités de distribution sont arrêtées en séance (mode d'emploi des masques, date de distribution : dimanche 07/06/2020 à compter de 10h00, fiche d'émargement, mot dans la boîte aux lettres en cas d'absence).
- d) Mme DELPUECH avait souscrit une **assurance** couvrant le Maire, les adjoints et conseillers délégués. Il est décidé de reconduire cette assurance.
- e) Le **NAUTILUS** a été repris et va ouvrir ce vendredi 05/06/2020. Une soirée « moules frites » est prévue le vendredi 05/06/2020 et l'inauguration aura lieu le samedi 06/06/2020.
- f) Le repas initialement prévu le dimanche soir 15/03/2020 à l'**HOTEL DU LAC** a dû être reporté du fait du confinement. Une nouvelle date est arrêtée : le samedi 13/06/2020 à 19h30, avec la participation des conjoints et enfants qui le souhaitent.
- g) Mme le Maire souhaite que les **pages Facebook et Instagram** puissent être ouvertes rapidement. L'objectif est de pouvoir diffuser de façon rapide des informations aux habitants de la commune (exemples : protocole sanitaire, feux interdits, etc.). Une commission va se réunir pour travailler sur ce point (règlement, désignation d'un administrateur, etc.).
- h) Mme le Maire, les adjoints et conseillers délégués se réuniront tous les samedis afin de se tenir informés et d'échanger sur les sujets en cours. Un compte-rendu sera fait et envoyé aux conseillers. Une première réunion de ce **Bureau Municipal** s'est tenue ce samedi 30/05/2020 après-midi : le compte-rendu est projeté en séance.

## 2. Fixation du taux d'indemnité de fonction du Maire

Lors du Conseil du 25/05/2020, Mme le Maire a proposé d'arrêter le nombre d'adjoints à 3 et de nommer en sus 2 conseillers délégués. L'enveloppe à répartir est calculée sur cette base : un Maire et 3 adjoints. Mme le Maire propose de fixer le taux d'indemnité de fonction du Maire à **31,8 %** de l'indice brut terminal (les barèmes au 01/01/2020 prévoient un taux maximal de 40,3 %), ceci afin de permettre d'indemniser également les conseillers délégués.

Avant le vote, Mme VIDALENS-BRASSAT souhaite intervenir afin de replacer ces indemnités dans leur contexte historique et rappeler que l'objectif est de permettre à chacun de pouvoir accéder à des fonctions d'élu, sans distinction sociale.

Vote :	14 pour	+	1 abstention
--------	---------	---	--------------

## 3. Fixation du taux d'indemnité de fonction des Adjoints au Maire

Mme le Maire propose de fixer ce taux à **10,7 %** (taux maximal).

Vote :	14 pour	+	1 abstention
--------	---------	---	--------------

## 4. Fixation du taux d'indemnité des Conseillers Délégués

Mme le Maire propose de fixer ce taux à **4,25 %**.

Vote :	14 pour	+	1 abstention
--------	---------	---	--------------

## 5. Désignation des délégués :

a) **Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) :**

D'office, le titulaire est le Maire et le suppléant, le 1<sup>er</sup> adjoint.

b) **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Auze Ouest Cantal (SIVU) :**

Un rappel est fait concernant les missions de ce SIVU intercommunal (Lacapelle-Viescamp / Saint-Etienne-Cantalès / Saint-Paul-des-Landes) visant à préserver le Marais du Cassan.

2 titulaires et 1 suppléant doivent être désignés :

- Monsieur GENCE, titulaire
- Monsieur LABRUNIE, titulaire
- Monsieur EVEILLARD, suppléant

Vote :	14 pour	+	1 abstention
Vote :	14 pour	+	1 abstention
Vote :	15 pour		

c) **Syndicat Intercommunal « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.) :**

Ce syndicat fournit les logiciels de comptabilité, de paye, de gestion du cimetière.

Conformément à un message reçu par la Mairie, le vote est à reporter au prochain conseil.

d) **Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC) :**

Ce syndicat intervient pour l'éclairage public, les extensions de lignes, mais également sur des missions de conseil (exemple : bornes électriques).

2 conseillers doivent être désignés :

- Monsieur TROUPEL
- Mme BARRAL-AURATUS

Vote :	14 pour	+	1 abstention
Vote :	15 pour		

## 6. Désignation des délégués ou membres :

### a) Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le CCAS est obligatoire dans les communes de 1 500 habitants et plus. Il compte au maximum 8 membres élus et 8 membres extérieurs. Il est proposé de **maintenir le CCAS avec l'organisation actuelle, à savoir 4 membres élus et 4 membres extérieurs.**

Vote :	15 pour
--------	---------

4 conseillers doivent être désignés :

- Mme SALAT
- Mme VIDALENS-BRASSAT
- Mme BOULANGE
- Monsieur PEYROU
- Monsieur TROUPEL

Vote :	15 pour
Vote :	14 pour + 1 abstention
Vote :	14 pour + 1 abstention
Vote :	4 pour + 2 contre + 9 abstentions
Vote :	11 pour + 4 abstentions

Au vu du vote, les conseillers élus sont : Mmes SALAT / VIDALENS-BRASSAT / BOULANGE et Monsieur TROUPEL.

4 membres extérieurs doivent être nommés :

- Mme DELORS Myriam
- Mme VOLPIHAC Odette
- Mme PERIER Elisabeth
- Le nom du dernier membre reste à définir.

Le CCAS est un Conseil d'Administration présidé par le Maire. Il se réunit 4 fois par an pour arrêter et suivre le budget du CCAS, organiser le repas de Noël, attribuer des aides financières.

### b) Conseil d'Ecole :

Le prochain Conseil d'Ecole aura lieu après le 18/06/2020. Cette instance est présidée par le Directeur de l'école.

Mme le Maire propose les membres suivants :

- Monsieur COUDON, titulaire
- Mme VIDALENS-BRASSAT, suppléant

Vote :	12 pour + 2 contre + 1 abstention
Vote :	13 pour + 2 abstentions

## 7. Désignation du conseiller municipal chargé de la Défense

Une année civile compte 18 commémorations : le conseiller municipal en charge de la défense s'occupe de l'organisation de ces commémorations (gerbes, drapeaux, etc.).

- Mme BARRAL-AURATUS
- Mme LEFEBVRE

Vote :	15 pour
Vote :	14 pour + 1 abstention

## 8. Désignation des membres des commissions d'étude et d'instruction

Mme le Maire propose la création de 10 commissions :

- Administration et Personnel
- Finances et Budget
- Affaires scolaires et périscolaires
- Voirie, Travaux et Sécurité
- Communication et information municipale
- Environnement, Patrimoine, Tourisme
- Action sociale et solidaire
- Urbanisme
- Vie locale, animation
- Vie économique

Vote :	15 pour

La répartition arrêtée durant la séance est détaillée ci-après :

<b>Administration et Personnel</b>	<u>Président</u> : Mme le Maire Mme BARRAL-AURATUS / M. DHOYE / M. LABRUNIE / Mme LEFEBVRE / M. PEYROU	<u>Vice-Président</u> : Mme MICHEL-GAGNAIRE
<b>Finances et Budget</b>	<u>Président</u> : Mme le Maire Mme BOULANGE / M. EVEILLARD / M. GENGE / M. LABRUNIE / M. PEYROU	<u>Vice-Président</u> : Mme MICHEL-GAGNAIRE
<b>Affaires scolaires et périscolaires</b>	<u>Président</u> : Mme le Maire M. DHOYE / M. LABRUNIE / Mme LEFEBVRE / Mme MICHEL-GAGNAIRE / Mme VIDALENS-BRASSAT	<u>Vice-Président</u> : M. COUDON
<b>Voirie, Travaux et Sécurité</b>	<u>Président</u> : Mme le Maire Mme BARRAL-AURATUS / M. COUDON / M. DHOYE / Mme VIDALENS-BRASSAT	<u>Vice-Président</u> : M. TROUPEL
<b>Communication et information municipale</b>	<u>Président</u> : Mme le Maire Mme BARRAL-AURATUS / M. GENGE / Mme LEFEBVRE / Mme VIDALENS-BRASSAT	<u>Vice-Président</u> : M. EVEILLARD
<b>Environnement, Patrimoine, Tourisme</b>	<u>Président</u> : Mme le Maire M. DHOYE / M. GENGE / M. EVEILLARD / M. LABRUNIE / Mme SALAT	<u>Vice-Président</u> : M. COUDON
<b>Action sociale et solidaire</b>	<u>Président</u> : Mme le Maire Mme BOULANGE / Mme MICHEL-GAGNAIRE / M. PEYROU / Mme SALAT	<u>Vice-Président</u> : M. TROUPEL
<b>Urbanisme</b>	<u>Président</u> : Mme le Maire M. COUDON / M. GENGE / M. EVEILLARD / M. PEYROU	<u>Vice-Président</u> : Mme VIDALENS-BRASSAT
<b>Vie locale, animation</b>	<u>Président</u> : Mme le Maire Mme BARRAL-AURATUS / Mme BOULANGE / M. COUDON / M. PEYROU / Mme SALAT	<u>Vice-Président</u> : M. EVEILLARD
<b>Vie économique</b>	<u>Président</u> : Mme le Maire Mme BARRAL-AURATUS / M. LABRUNIE / Mme MICHEL-GAGNAIRE / M. PEYROU	<u>Vice-Président</u> : Mme VIDALENS-BRASSAT

Il est par ailleurs précisé que Mme LEFEBVRE accepte de reprendre la gestion des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

## 9. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres se réunit de façon exceptionnelle (montant > 40 000 €) mais est obligatoire.

Elle est composée de 3 titulaires et 3 suppléants :

- Mme MICHEL-GAGNAIRE, titulaire
- M. COUDON, titulaire
- M. TROUPEL, titulaire
- Mme BARRAL-AURATUS, suppléant
- Mme LEFEBVRE, suppléant
- Mme VIDALENS-BRASSAT, suppléant

Vote :	15 pour		
Vote :	13 pour	+	2 abstentions
Vote :	13 pour	+	2 abstentions
Vote :	15 pour		
Vote :	15 pour		
Vote :	15 pour		

Remarque : Les commissions « Listes électorales » et « Impôts directs » seront évoquées au prochain Conseil.

## 10. Délégation(s) du Conseil municipal au Maire

L'article L2112-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit 29 délégations dont le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat. Mme le Maire propose que lui soit accordée la délégation n° 16 :

*« D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ».*

Vote :	14 pour	+	1 abstention
--------	---------	---	--------------

## 11. Point sur les travaux

- a) **Travaux du Bourg** : Monsieur TROUPEL précise que les travaux sont presque finis et détaille les points restants à achever (marquage au sol, panneaux, coffret EDF à revoir, sortie d'un enclos, etc.). Une réunion de chantier devrait avoir lieu prochainement. Des subventions attendues ne sont toujours pas arrivées (point de vigilance). Aucun travaux complémentaire ne sera entrepris tant que le budget n'aura pas été voté (impérativement d'ici fin juillet et dans l'idéal, début juillet).
- b) **Puech des Ouilhes** : Monsieur COUDON expose les actualités relatives à ce site.
- La piscine flottante a été raccourcie en hauteur et va pouvoir être prochainement mise en place.
  - Le bar LE NAUTILUS ouvre ce vendredi 05/06/2020.
  - Le cheminement piétonnier a été réparé, l'éclairage a été remis en service et le son devrait l'être bientôt.
  - Le nettoyage de la plage va être assuré par différents acteurs (CABA, LE NAUTILUS, etc.).
- Remarque : Le nettoyage des autres berges est problématique, notamment du fait de tout le bois dont on ne sait que faire et qui ne peut pas être brûlé.
- Des panneaux d'affichage vont être positionnés pour la commune et la CABA.
  - Un chemin devrait être créé à l'automne à partir du « Diamant vert ».
- c) **Martal** : Monsieur POTEL fait part de problématiques au niveau du Couderc (remorque, garage, etc.).

## 12. Point sur l'adressage

La 1<sup>ère</sup> phase est terminée. Mme le Maire et Monsieur TROUPEL ont pu travailler avec Messieurs LAPOUGES et CUEILLE pour assurer la transition sur ce dossier conséquent.

Plusieurs devis ont été demandés pour le Lot 1 « Achat des panneaux et du matériel » et le Lot 2 « Pose ».

Les membres du Conseil Municipal ont décidé en séance des entreprises retenues pour le Lot 1 et le Lot 2.
---

Il faudra également faire un choix quant aux couleurs des panneaux à commander.

## 13. Point sur l'organisation scolaire

Un travail conjoint « Mairie / Ecole / Agents » a été mené pour la réouverture de l'école le mardi 12/05/2020.

La semaine a été réorganisée sur 4 jours, étant précisé que les groupes ne peuvent pas se mélanger.

L'objectif a été d'offrir des journées d'accueil continues :

- le temps méridien est couvert (surveillance des enfants pendant le repas),
- les enseignants ont accepté d'assurer des cours jusqu'à 16h30.

Il n'a par contre pas été possible de maintenir la garderie et les TAP.

Pour rappel, les contraintes sont : 15 élèves maximum par classe et 4 m<sup>2</sup> par enfant.

Le ramassage scolaire est complet (répartition des enfants : une place sur deux).

Monsieur COUDON sera le référent durant le temps scolaire et périscolaire.

Mme le Maire gèrera en direct les relations avec le personnel.

## 14. Questions diverses

- Mme LEFEBVRE souhaiterait introduire une **formation « 1<sup>ers</sup> secours » à l'école**, peut-être dans le cadre des TAP.
- Hormis durant la période estivale, les **prochains conseils municipaux** pourront être organisés dans la **salle du Puech-des-Ouilhes** car l'acoustique est meilleure.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 23h45.**